



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Bouches-du-Rhône

Commune de Carnoux-en-Provence

ARRETE N° 85-2026
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME ALEXANDRA SERRA,
DIRECTRICE DU POLE « CONTRATS ET FINANCES »
ET
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES

Le Maire de la Commune de Carnoux-en-Provence,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-19 conférant au maire le pouvoir de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux responsables de services communaux,

VU le code général de la fonction publique,

VU le procès-verbal de l'installation du Maire et des adjoints en date du 21 mars 2026,

VU la délibération n°1-II-2026 en date du 27 mars 2026 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,

VU l'arrêté n°56-2025-RH en date du 4 mars 2025 portant recrutement de Madame Alexandra SERRA, par voie de mutation à compter du 1^{er} avril 2025, en qualité d'attachée territoriale principale, au poste de directrice du pôle « contrats et finances »,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire, dans le souci d'une bonne administration locale et en vue d'assurer un fonctionnement plus efficace et plus rapide des affaires communales, de donner délégation de signature pour certains actes à Madame Alexandra SERRA,

ARRETE :

Article 1 : Monsieur Nicolas BOULAND donné, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Alexandra SERRA, directrice du pôle « contrats et finances » pour les actes suivants :

- A l'égard des seuls agents placés sous son autorité hiérarchique :
 - Les congés annuels des agents,
 - Les autorisations d'absence,
 - Les ordres de mission,
 - Les frais de déplacement,
 - Et tout acte concernant la gestion des agents concernés qui n'implique pas l'adoption d'un arrêté individuel.
- Les notes techniques relatives à l'organisation d'une manifestation communale en lien avec une ou plusieurs associations communales ;
- Les notes techniques relatives à l'organisation d'évènements liés à l'emploi (Forum de l'emploi).

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09/04/2026

ID : 013-211301197-20260408-A_85_2026-AR

Besler
Levallois

Article 2 : Madame Alexandra SERRA reçoit délégation de signature, sous notre surveillance et notre responsabilité, pour accuser réception des demandes d'inscription sur les listes électorales de la commune et prendre toutes décisions relatives à l'acceptation ou au rejet de ces demandes ainsi qu'à la radiation des listes électorales de la commune.

Dans ce cadre, elle est habilitée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à accéder aux données à caractère personnel et aux informations enregistrées dans le système de gestion du répertoire électoral unique de la commune (REU), pour l'exercice de la délégation en matière électorale et uniquement à cet effet.

Article 2 : Ces délégations prendront effet à compter de sa notification à l'intéressée et pendant toute la durée de l'exercice de ses fonctions.

Article 3 : Madame Directrice Générale des Services municipaux, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône et à Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable d'Aubagne, comptable de la Commune

Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille), dans le délai de deux mois suivant sa notification. Le requérant peut saisir le Tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Un recours contentieux formé à l'encontre de cette décision peut être accompagné d'un référé-suspension tendant à demander au juge la suspension de son effet avant une décision sur le fond de l'affaire.

Fait à Carnoux-en-Provence, le 08/04/2026
Le Maire
Nicolas BOULAND



Notifié le :
Signature de Madame Alexandra SERRA :